



Demande de renseignement sur la législation du travail

Par **dorrine**, le **26/01/2009** à **21:24**

rebonjour, rnrnet merci pour la réponse de ma précédente question, j'ai une autre question concernant cette fois les contrats aidé tels que les (cav-cae-cne) etc.... voilà j'ai travaillé en contrat cav (contrat d'avenir en tant qu' agent administratif) durant une période de 3mois passé cette période, j'ai démissionné pour harcèlement morale (mais aussi le poste n'était pas du tout ce que j'espère il n'y avait pratiquement rien à faire, à part pour le 1ere mois et le logiciel sur lequel j'étais censée travailler m'été inconnu, j'étais totalement larguée très peu épaulé) poussé à bout et sans réfléchir j'ai déposé ma démission, aujourd'hui j'ai eu un rendez-vous avec la DDTE organisme qui gère mon dossier ass et le contrôleur qui ma reçu ma affirmé que l'établissement pour lequel j'étais employée pouvais me demander de restitution des sommes perçus (mes salaires) durant mon embauche, la raison invoqué serait que cette emploi été un contrat aidé par l'état qu'une rupture entrainerait cette sanction, mais j'ai bien relus mon contrat et nulle part il est mentionné qu'une démission entrainerai une éventuel poursuite des mes employeurs et les remboursements des salaires perçus.rnrnSi une personne pouvais m'éclairer sur ce point cela m'aiderait (je fait appel éventuellement à des juristes si cela est possible ou toute autre personne si connaissant sur le sujet rnrnmerci par avancernsherley